



Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial

États financiers annuels

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

État du portefeuille de placements Au 31 décembre 2008

Valeur nominale		Coût moyen (\$)	Valeur actuelle (\$)
Placements à court terme (note 11)			
	Province d'Ontario		
17 000 000	bon du Trésor, 0,45 %, 20/01/2009	20 846 871	20 981 515
7 000 000	bon du Trésor, 0,10 %, 20/02/2009	8 354 396	8 640 285
	Province d'Ontario		
6 200 000	billet à escompte, 0,10 %, 18/02/2009	7 399 682	7 652 893
	Province de Québec		
5 000 000	billet à escompte, 1,79 %, 20/01/2009	6 033 228	6 166 701
10 600 000	billet à escompte, 1,75 %, 28/01/2009	12 832 463	13 068 590
	La Banque de Nouvelle-Écosse		
13 000 000	billet à escompte, 2,30 %, 04/02/2009	14 924 081	16 013 863
	Darwin Receivable Trust		
5 000 000	billet à escompte de premier rang, 2,45 %, 19/02/2009	6 086 474	6 152 044
	Diversified Trust		
3 800 000	billet à escompte, 1,61 %, 22/01/2009	4 628 464	4 686 715
4 000 000	billet à escompte, 2,45 %, 30/01/2009	4 906 694	4 928 305
	Exportation et développement Canada		
26 575 000	billet à escompte, 2,11 %, 05/01/2009	28 429 890	32 799 190
8 445 000	billet à escompte, 1,90 %, 02/02/2009	10 022 525	10 407 829
10 000 000	billet à escompte, 1,40 %, 01/04/2009	12 395 218	12 302 027
	Reliant Trust		
5 000 000	billet à escompte, 2,90 %, 03/03/2009	6 158 896	6 142 418

Valeur nominale		Coût moyen (\$)	Valeur actuelle (\$)
	Summit Trust		
4 000 000	billet à escompte, 1,40 %, 20/01/2009	4 872 351	4 934 364
4 000 000	billet à escompte, 2,55 %, 03/02/2009	4 603 673	4 926 539
	Banque Royale du Canada		
10 825 000	dépôt à terme, 0,01 %, 02/01/2009	13 363 463	13 363 466
10 000 000	billet de dépôt au porteur, 1,80 %, 26/02/2009	12 356 394	12 310 588
	Banque de Montréal		
10 000 000	billet de dépôt au porteur, 0,30 %, 16/01/2009	12 254 813	12 343 447
	Banque Toronto-Dominion (La)		
15 000 000	billet de dépôt au porteur, 1,15 %, 15/09/2009	17 751 871	18 366 826
Total des placements à court terme (86,82 %)		208 221 447	216 187 605
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen		—	
Total des placements (86,82 %)		208 221 447	216 187 605
Dépôt de garantie (10,67 %)			26 585 020
Gain (perte) latent(e) sur les contrats à terme standardisés (2,58 %)			6 435 097
Autres actifs, moins les passifs (-0,07 %)			(166 740)
Total de l'actif net (100,00 %)			249 040 982

Contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Expiration	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Valeur actuelle (\$)	Gain (perte) latent(e) (\$)
32 050 981	Indice S&P 500 E-Mini des États-Unis	Mars 2009	593	USD	875,64	32 942 633	891 652
205 579 511	Indice S&P 500 des États-Unis	Mars 2009	760	USD	876,47	211 122 956	5 543 445
237 630 492	Total des contrats à terme sur indice boursier					244 065 589	6 435 097

Au 31 décembre 2008, 26 585 020 \$ en liquidités étaient déposés à titre de garantie des contrats à terme standardisés.

Gestion du risque

L'objectif de placement du Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial (*Fonds*) est de procurer une croissance à long terme par l'appréciation du capital, en investissant principalement dans des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré s'appuyant sur l'indice S&P 500; des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré fondés sur le cours du change entre les dollars canadien et américain; des bons du Trésor du gouvernement du Canada et d'autres instruments du marché monétaire de grande qualité. Le Fonds est géré de manière à dégager un rendement qui se rapproche de celui de l'indice S&P 500.

Les décisions de placement à l'égard de ce Fonds se limitent à celles qui sont essentielles pour assurer au quotidien l'alignement sur l'indice. L'indice S&P 500 est reproduit synthétiquement pour créer un portefeuille présentant des caractéristiques similaires à celles de l'indice. Le Fonds investit donc simultanément dans des liquidités et des contrats à terme standardisés liés à l'indice S&P 500. Le Fonds se trouve ainsi positionné comme un bien canadien tout en dégageant des rendements qui se rapprochent de ceux de l'indice S&P 500 en dollars canadiens.

L'état du portefeuille de placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2008, et les titres sont regroupés par type d'actifs, secteur, région géographique ou risque de change. Les principaux risques auxquels le Fonds est exposé sont présentés ci-dessous. À la note 2 afférente aux états financiers, vous trouverez des renseignements généraux sur la gestion du risque et une analyse détaillée du risque de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Risque de crédit

Les notes de crédit reflètent le regroupement des notes accordées par divers services externes et peuvent changer, et ces changements peuvent être importants.

Se reporter à l'état du portefeuille de placements pour connaître le risque de contrepartie découlant des dérivés hors cote, le cas échéant.

Au 31 décembre 2008, le Fonds investissait son actif dans des billets à court terme assortis des notes de crédit suivantes.

Billets à court terme par note de crédit	Pourcentage de l'actif net
AAA	35,05
AA	39,08
A	12,68
Total	86,81

Risque de change

Le tableau ci-après indique les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante au 31 décembre 2008, compte tenu de la valeur marchande des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

	Titres exposés au risque de change (y compris les dérivés)* (\$)	Contrats de change à terme (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net
Dollar américain	249 394 902	—	249 394 952	99,82

*Les montants comprennent des éléments monétaires et non monétaires.

Au 31 décembre 2008, si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises, l'actif net aurait respectivement diminué ou augmenté d'environ 2 493 949 \$. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2008, la majeure partie des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt ou étaient à court terme. Par conséquent, le Fonds n'est pas grandement exposé aux risques de fluctuation des taux d'intérêt en vigueur.

Risque d'illiquidité

Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. Le Fonds conserve suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir un niveau adéquat de liquidités.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau ci-après montre quelle aurait été l'augmentation ou la diminution de l'actif net si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds avait respectivement augmenté ou diminué de 1 % au 31 décembre 2008. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, au moyen de 36 données mensuelles, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds.

Indice de référence	Incidence sur l'actif net (\$)
Indice S&P 500	2 507 096

Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, ce qui signifie que l'incidence sur l'actif net pourrait être très différente.

États de l'actif net (en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2008 et 2007 (note 1)

	2008	2007
Actif		
Placements à la valeur actuelle (notes 2 et 3)	216 188 \$	269 443 \$
Encaisse, y compris les avoirs en devises, à la valeur actuelle	25	114
Dépôt de garantie	26 585	5
Montant à recevoir à l'émission de parts	41	122
Gain latent sur contrats à terme standardisés	6 435	—
Total de l'actif	249 274	269 684
Passif		
Montant à payer au rachat de parts	201	380
Frais de gestion à payer	6	7
Autres charges à payer	26	25
Perte latente sur les contrats à terme standardisés	—	117
Total du passif	233	529
Total de l'actif net	249 041 \$	269 155 \$
Actif net par part (notes 4 et 12)	4,31 \$	5,51 \$

États de l'évolution de l'actif net (en milliers de dollars)

Pour les périodes terminées les 31 décembre 2008 et 2007 (note 1)

	2008	2007
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation	(57 246)\$	(33 074)\$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts		
Du revenu de placement net	—	(11 544)
	—	(11 544)
Variations découlant des opérations liées aux porteurs de parts		
Montant reçu à l'émission de parts	89 652	49 804
Montant reçu au réinvestissement des distributions	—	11 544
Montant payé au rachat de parts	(52 520)	(35 654)
	37 132	25 694
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	(20 114)	(18 924)
Actif net au début de la période	269 155	288 079
Actif net à la fin de la période	249 041 \$	269 155 \$

États des résultats (en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Pour les périodes terminées les 31 décembre 2008 et 2007 (note 1)

	2008	2007
Revenus		
Intérêts	7 085 \$	15 001 \$
Bénéfice (perte) découlant des contrats à terme standardisés	(114 931)	(1 440)
	(107 846)	13 561
Charges (notes 5 et 8)		
Frais de gestion	633	775
Honoraires des vérificateurs	13	20
Frais de garde	82	110
Honoraires versés au comité de révision indépendant	1	1
Frais juridiques	8	13
Frais de réglementation	17	15
Charges liées à l'information des porteurs de parts	541	500
Autres charges	2	3
	1 297	1 437
Renonciation aux/prise en charge des frais par le gestionnaire	(929)	(1 055)
	368	382
Revenu net (perte nette) de placement	(108 214)	13 179
Gain (perte) réalisé(e) et latent(e) sur les placements		
Gain net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2d) et e)	41 580	(39 701)
Coûts de transaction	—	—
Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements	9 388	(6 552)
Gain net (perte nette) sur les placements	50 968	(46 253)
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation	(57 246)\$	(33 074)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation par part	(1,17)\$	(0,71)\$

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2008 et 2007

1. Fonds communs Impérial — Organisation des Fonds et périodes visées par les états financiers

Chacun des Fonds communs Impérial (individuellement, un *Fonds* et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (*déclaration de fiducie*).

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (*Banque CIBC*) est le gestionnaire (*gestionnaire*) des Fonds et la Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (*fiduciaire*) des Fonds.

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts de catégorie A de chacun des Fonds sont offertes sur le marché.

L'état du portefeuille de placements de chaque Fonds est présenté au 31 décembre 2008, tandis que les états de l'actif net sont présentés aux 31 décembre 2008 et 2007, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net sont établis pour les périodes terminées les 31 décembre 2008 et 2007, sauf pour les Fonds créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités respectivement jusqu'au 31 décembre 2008 ou 2007.

La *date de création* est la date à laquelle un Fonds a été créé par une déclaration de fiducie. La *date de début des activités* est la date à laquelle les parts d'un Fonds ont été vendues auprès du public pour la première fois après la publication du prospectus.

Nom du Fonds	Date de création	Date de début des activités
Fonds commun marché monétaire Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	1 ^{er} février 1991	24 novembre 2003
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	28 juin 1999	28 juin 1999
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	1 ^{er} février 1991	24 novembre 2003
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	6 mai 2003	15 mai 2003
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	28 janvier 2008	4 février 2008
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	28 juin 1999	28 juin 1999
Fonds commun d'actions US Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun d'actions internationales Impérial	1 ^{er} février 1991	15 octobre 1998
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	1 ^{er} février 1991	24 novembre 2003
Fonds commun économies émergentes Impérial	28 juin 1999	28 juin 1999

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers, préparés selon les principes comptables généralement reconnus (*PCGR*) du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Chapitre 1535, «Informations à fournir concernant le capital», du *Manuel de l'ICCA*

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le chapitre 1535, «Informations à fournir concernant le capital», du *Manuel de l'ICCA*, applicable aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Le principal objectif de cette nouvelle norme est de donner de l'information sur le capital d'une entité juridique et la façon dont il est géré. Les Fonds ont adopté cette nouvelle norme le 1^{er} janvier 2008. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière des Fonds. Les informations additionnelles à fournir en vertu de cette norme se trouvent à la note 4, Parts émises et en circulation.

Chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers — informations à fournir »

L'ICCA a publié le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers — informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers — présentation », applicables aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Ces normes décrivent toutes les exigences à l'égard des informations à fournir sur les instruments financiers et de leur présentation. Le chapitre 3862 remplace la portion relative aux informations à fournir du chapitre 3861, « Instruments financiers — informations à fournir et présentation », et présente de nouvelles exigences relatives à la présentation de certaines informations qualitatives et quantitatives concernant les risques. Cela comprend les exigences visant à quantifier les risques auxquels l'entité est exposée et à fournir une analyse de sensibilité pour certains risques. Cette nouvelle norme a comme principal objectif de permettre aux investisseurs d'évaluer l'importance des instruments financiers, la nature et la portée des risques en jeu et de voir comment ces risques sont gérés. Le chapitre 3863 contient les mêmes exigences relatives à la présentation que le chapitre 3861. Le 1^{er} janvier 2008, les Fonds ont adopté ces normes de manière rétroactive sans retraitement des états financiers des périodes antérieures, conformément à leurs dispositions transitoires. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur l'actif net, ni sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée à l'exploitation, ni sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée à l'exploitation par part des Fonds.

Se reporter à l'état du portefeuille de placements de chaque Fonds pour connaître les informations précises à fournir concernant les risques.

a) Gestion des risques

L'approche globale du Fonds en ce qui concerne la gestion des risques comprend des lignes directrices officielles qui régissent la portée de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement du Fonds, y compris la surveillance de la conformité à l'objectif et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation en valeurs mobilières. Se reporter à l'état du portefeuille de placements de chaque Fonds pour connaître les informations précises à fournir concernant les risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'état du portefeuille de placements tient compte de la capacité financière de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte canadiennes, des sociétés de fiducie et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'élevant principalement à A-1 (faible) (selon Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc., ou à une note équivalente accordée par un autre service de notation) ou à une note plus élevée.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des devises autres que la monnaie de présentation du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Les prix des titres à revenu fixe augmentent généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baissent lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement plus en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à court terme. Compte tenu de la nature à court terme des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an, ces placements ne sont pas habituellement exposés à un risque important que leur valeur fluctuera en réponse aux changements des principaux taux d'intérêt du marché.

Risque d'illiquidité

Les fonds communs sont exposés aux rachats quotidiens de parts rachetables en espèces. Le Fonds conserve suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir son niveau de liquidités. Conformément à la réglementation en valeurs mobilières, il est interdit au Fonds d'acheter des actifs non liquides supplémentaires si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de leur actif, selon leur valeur marchande au moment de l'achat, se compose d'actifs non liquides.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison de changements au niveau de la conjoncture des marchés. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme les progrès économiques, les variations de taux d'intérêt, des changements politiques et des catastrophes. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

b) Opérations de placement, constatation des revenus et constatation des gains et pertes réalisés(e)s et latent(e)s

- Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Fonds doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Fonds.
- Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- Le revenu de dividende est constaté à la date ex-dividende.
- Les titres cotés en Bourse sont comptabilisés à la valeur actuelle établie par le cours acheteur de clôture. Les titres de créance sont comptabilisés à la valeur actuelle, établie par le cours acheteur de clôture sur le marché hors Bourse. Les titres non cotés sont comptabilisés à la valeur actuelle au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la valeur actuelle.
- Les gains et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- Les autres revenus représentent la somme de tous les revenus autres que ceux qui sont classés séparément dans les états des résultats.

c) Titres en portefeuille

Le coût des titres des Fonds est établi de la façon suivante. Les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des parts additionnelles de ce titre sont acquises, le coût de ces parts additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des parts d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des parts du titre vendu est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations de

Notes afférentes aux états financiers

portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au bénéfice net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la valeur actuelle des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements en portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états des résultats.

Dans les états du portefeuille de placements, les placements à court terme sont présentés à leur valeur actuelle. Les intérêts courus pour les obligations sont présentés distinctement dans les états de l'actif net.

d) Conversion des devises

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les revenus et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les gains ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits aux états des résultats respectivement à titre de gain réalisé net (perte réalisée nette) de change et de revenu.

e) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme aux fins de couverture ou de non-couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la valeur actuelle des contrats de change à terme est comprise dans le gain latent (la perte latente) sur les contrats de change à terme dans les états de l'actif net et constatée à la rubrique Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements au cours de la période dans les états des résultats.

Le gain ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et de la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de gain net (perte nette) de change réalisé(e) pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme aux fins de couverture ou à titre de revenu (perte) découlant des contrats de change à terme pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats aux fins de couverture.

f) Contrats à terme standardisés

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de garantie dans les états de l'actif net. Toute variation du montant de garantie est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour titres en portefeuille vendus ou les montants à payer pour titres en portefeuille achetés dans les états de l'actif net.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté au poste Revenu (perte) découlant des contrats à terme standardisés dans les états des résultats.

g) Options

Les primes versées sur les options d'achat et de vente position acheteur sont incluses dans les placements à la valeur actuelle dans les états de l'actif net. Lorsqu'une option position acheteur expire, le Fonds réalise une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un gain ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les placements à la valeur actuelle dans les états de l'actif net à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui expirent sans avoir été exercées sont constatées à titre de revenus dans les états des résultats. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération excède la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un gain réalisé. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

h) Prêt de titres

Les Fonds peuvent prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés aux états des résultats. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la valeur actuelle de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du Règlement 81-102, la garantie minimale permise représente 102 % de la valeur actuelle des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit (« garantie permise ») :

- i) Trésorerie.
- ii) Un titre d'emprunt qui est émis, ou garanti pleinement et sans condition quant au capital et à l'intérêt, par a) le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada; b) le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou celui de l'un de ses États; c) le gouvernement d'un autre État souverain ou un organisme supranational autorisé pourvu que, dans chaque cas, les titres d'emprunt aient une note de crédit approuvée; ou d) une institution financière canadienne, ou une institution financière qui n'est pas constituée ou organisée selon la loi canadienne ou la loi d'une province ou d'un territoire du Canada, si, dans un cas comme dans l'autre, les titres d'emprunt de cet émetteur ou de ce garant, qui sont notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée, ont une note de crédit approuvée.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.
- v) Le papier commercial dont l'échéance est de 365 jours ou moins, dont la note de crédit est approuvée et qui a été émis par une société autre que le gouvernement ou un organisme supranational autorisé.

La valeur du marché des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états du portefeuille de placement et figurent dans la valeur totale dans les états de l'actif net des placements à la valeur actuelle.

i) Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont inscrits au coût, qui se rapproche de leur valeur actuelle.

j) Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou IFRS)

Au 31 décembre 2008, le gestionnaire a élaboré un plan de conversion en vue de respecter le calendrier publié par l'ICCA pour le passage aux normes IFRS. Les éléments clés du plan comprennent la poursuite de l'évaluation diagnostique amorcée en 2008, l'élaboration de solutions au cours de 2009, la mise en œuvre d'ici la fin de 2010 et la préparation des états financiers de 2011 conformément aux normes IFRS. La présentation de l'incidence qualitative est prévue pour les états financiers de 2009 et celle d'autres informations sur l'incidence quantitative, le cas échéant, dans les états financiers de 2010.

Selon l'interprétation actuelle du gestionnaire, les différences entre les PCGR du Canada et les normes IFRS ne devraient pas avoir d'incidence sur l'actif net ou l'actif net par part découlant du passage aux normes IFRS. Pour le moment, le gestionnaire prévoit que le passage aux normes IFRS se traduira principalement, pour les états financiers des Fonds, par l'ajout d'informations à fournir et par une modification possible à la présentation de l'avoir des porteurs de parts.

k) Légende des abréviations

Voici la liste des abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'état du portefeuille de placements :

Abréviation des devises

AUD – Dollar australien	ITL – Lire italienne
BEF – Franc belge	JPY – Yen japonais
BRL – Real brésilien	KRW – Won sud-coréen
CAD – Dollar canadien	LBP – Livre libanaise
CHF – Franc suisse	MYR – Ringgit malais
CNY – Renminbi chinois	MXN – Peso mexicain
CLP – Peso chilien	NLG – Florin néerlandais
CZK – Couronne tchèque	NOK – Couronne norvégienne
DEM – Mark allemand	NZD – Dollar néo-zélandais
DKK – Couronne danoise	PHP – Peso philippin
ESP – Peseta espagnole	PLN – Zloty polonais
EUR – Euro	RUB – Rouble russe
FRF – Franc français	SEK – Couronne suédoise
GBP – Livre sterling	SGD – Dollar de Singapour
GRD – Drachme grec	THB – Baht thaïlandais
HKD – Dollar de Hong Kong	TRY – Nouvelle lire de Turquie
HUF – Forint hongrois	TWD – Dollar de Taïwan
IDR – Roupie indonésienne	USD – Dollar américain
INR – Roupie indienne	ZAR – Rand d'Afrique du Sud

Autres abréviations

ADC – Certificats de dépôts autrichiens	iShares – Actions indicielles
CAAÉ – Certificat américain d'actions étrangères	iUnits – Parts indicielles
CIAÉ – Certificat international d'actions étrangères	LEPOS – Structure d'option de vente à bas prix d'exercice
CSAÉ – Certificat suédois d'actions étrangères	MSCI – Morgan Stanley Capital International
CVO – Obligations à valeur conditionnelle	OPaLS – Titres indiciels adossés à un panier d'actions
ETF – Fonds coté en Bourse	PERLES – Rendement lié à des titres participatifs
IPN – Billet de participation internationale	

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation d'un Fonds correspond à une journée ouvrable de la Bourse de Toronto (TSX). Le fiduciaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation.

La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes, les distributions à recevoir et les intérêts courus sont évalués à la valeur actuelle à leur coût comptabilisé, plus ou moins toute opération de change entre la constatation de l'actif par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la valeur actuelle.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la valeur actuelle.

b) Obligations, débetures et autres titres de créance

Les obligations, débetures et autres titres de créance sont évalués en prenant les cours acheteur et vendeur fournis par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et prix à la juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la valeur actuelle du cours acheteur de clôture, ou, s'il n'y a pas de cours acheteur de clôture, et dans le cas de titres négociés hors Bourse, à la valeur actuelle telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire, s'il y a lieu, comme base d'évaluation. Dans un tel cas, une évaluation est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou

Notes afférentes aux états financiers

d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la valeur actuelle de ces titres.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la valeur actuelle d'après le cours acheteur tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le cours acheteur ne reflète pas la valeur actuelle.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur actuelle plus exacte et elle peut servir de dissuasion contre les opérations à court terme ou excessives nuisibles effectuées dans les Fonds. Lorsque des titres cotés sur un marché ou une Bourse qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt que d'utiliser les prix cotés ou publiés, les prix des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur de l'actif net du Fonds peuvent différer des prix cotés ou publiés de ces titres.

d) Instruments dérivés

Les positions acheteurs sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la valeur actuelle du cours acheteur de clôture telle qu'elle est établie selon leur Bourse principale ou par un courtier reconnu pour ces titres. La note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de The McGraw-Hill Companies, Inc.) respecte la note de crédit minimale approuvée.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur de marché actuelle qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un gain latent ou une perte latente sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net du Fonds. Le titre qui fait l'objet d'une option vendue est évalué de la façon décrite ci-dessus pour les titres inscrits.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps sont évalués à la valeur actuelle selon le gain ou la perte qui résulterait à la date d'évaluation, si la position des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps était liquidée.

La garantie payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme de gré à gré est inscrite comme créances, et une garantie constituée d'actifs autres que des espèces est désignée comme affectée à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les garanties sont évalués à la valeur actuelle d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur valeur actuelle.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la valeur actuelle d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur valeur actuelle.

f) Autres placements

Tous les autres actifs détenus par les Fonds sont évalués selon les lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la valeur actuelle en l'évaluant à sa valeur actuelle. Dans de tels cas, la valeur actuelle est établie au moyen d'une méthode de calcul de la juste valeur qui reflète le plus précisément possible la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Parts émises et en circulation

Chaque Fonds a un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts dans chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital des Fonds. Chaque part n'a pas de valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui sera déterminée. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu des règlements sur les valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Fonds, et réinvesties par les clients en parts additionnelles, sont également considérées comme du capital émis par les Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part du Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une bourse de valeurs ou d'options ou à un marché à terme au Canada ou à l'étranger auquel sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Fonds, à l'exclusion du passif du Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre bourse ou un autre marché qui représente une option raisonnablement pratique pour le Fonds. Les Fonds ne sont pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement du Fonds. Cela peut inclure, pour tous les Fonds, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins en matière de rachat de parts à la demande des clients.

Les activités à l'égard des parts en termes de valeur se trouvent dans les états de l'évolution de l'actif net. Voici les changements survenus dans les parts émises et en circulation pour les périodes terminées les 31 décembre 2008 et 2007 :

Fonds commun marché monétaire Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	45 355 782	46 938 349
Parts émises contre espèces	106 528 421	31 720 063
Parts émises au réinvestissement des distributions	2 428 398	1 760 992
	154 312 601	80 419 404
Parts rachetées	(67 898 779)	(35 063 622)
Solde à la fin de la période	86 413 822	45 355 782

Fonds commun d'obligations à court terme Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	199 530 103	190 822 477
Parts émises contre espèces	92 911 193	45 179 653
Parts émises au réinvestissement des distributions	8 738 633	8 121 062
	301 179 929	244 123 192
Parts rachetées	(59 884 633)	(44 593 089)
Solde à la fin de la période	241 295 296	199 530 103

Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	369 593 237	339 202 606
Parts émises contre espèces	50 973 711	74 784 287
Parts émises au réinvestissement des distributions	16 539 611	17 149 861
	437 106 559	431 136 754
Parts rachetées	(140 699 604)	(61 543 517)
Solde à la fin de la période	296 406 955	369 593 237

Fonds commun de dividendes canadien Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	28 527 171	25 332 510
Parts émises contre espèces	3 097 767	6 557 243
Parts émises au réinvestissement des distributions	3 173 667	1 045 453
	34 798 605	32 935 206
Parts rachetées	(11 290 785)	(4 408 035)
Solde à la fin de la période	23 507 820	28 527 171

Fonds commun d'obligations internationales Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	16 517 803	15 392 720
Parts émises contre espèces	9 006 612	3 499 676
Parts émises au réinvestissement des distributions	1 504 369	446 143
	27 028 784	19 338 539
Parts rachetées	(4 199 303)	(2 820 736)
Solde à la fin de la période	22 829 481	16 517 803

Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	50 069 457	46 855 288
Parts émises contre espèces	12 487 049	10 578 302
Parts émises au réinvestissement des distributions	4 165 309	3 457 696
	66 721 815	60 891 286
Parts rachetées	(16 947 138)	(10 821 829)
Solde à la fin de la période	49 774 677	50 069 457

Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	177 214 343	161 728 663
Parts émises contre espèces	47 783 172	38 165 905
Parts émises au réinvestissement des distributions	9 583 197	8 549 743
	234 580 712	208 444 311
Parts rachetées	(62 425 963)	(31 229 968)
Solde à la fin de la période	172 154 749	177 214 343

Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	—	—
Parts émises contre espèces	2 252 399	—
Parts émises au réinvestissement des distributions	23 832	—
	2 276 231	—
Parts rachetées	(479 851)	—
Solde à la fin de la période	1 796 380	—

Fonds commun d'actions canadiennes Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	52 358 450	44 366 189
Parts émises contre espèces	8 513 315	10 193 061
Parts émises au réinvestissement des distributions	2 492 995	4 871 208
	63 364 760	59 430 458
Parts rachetées	(16 442 301)	(7 072 008)
Solde à la fin de la période	46 922 459	52 358 450

Notes afférentes aux états financiers

Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	48 818 911	44 659 591
Parts émises contre espèces	19 739 688	7 868 218
Parts émises au réinvestissement des distributions	—	2 054 563
	68 558 599	54 582 372
Parts rachetées	(10 743 598)	(5 763 461)
Solde à la fin de la période	57 815 001	48 818 911

Fonds commun d'actions US Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	97 644 100	91 193 466
Parts émises contre espèces	55 906 482	18 915 917
Parts émises au réinvestissement des distributions	—	2 121 607
	153 550 582	112 230 990
Parts rachetées	(32 497 582)	(14 586 890)
Solde à la fin de la période	121 053 000	97 644 100

Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	14 284 547	13 732 447
Parts émises contre espèces	4 936 329	2 354 594
Parts émises au réinvestissement des distributions	—	—
	19 220 876	16 087 041
Parts rachetées	(9 753 739)	(1 802 494)
Solde à la fin de la période	9 467 137	14 284 547

Fonds commun d'actions internationales Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	99 088 619	93 132 641
Parts émises contre espèces	10 686 821	18 186 743
Parts émises au réinvestissement des distributions	2 672 607	2 110 001
	112 448 047	113 429 385
Parts rachetées	(37 854 502)	(14 340 766)
Solde à la fin de la période	74 593 545	99 088 619

Fonds commun d'actions outre-mer Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	21 002 980	19 332 705
Parts émises contre espèces	2 867 664	4 770 639
Parts émises au réinvestissement des distributions	698 431	428 368
	24 569 075	24 531 712
Parts rachetées	(12 600 826)	(3 528 732)
Solde à la fin de la période	11 968 249	21 002 980

Fonds commun économies émergentes Impérial

	2008	2007
Solde au début de la période	30 693 523	24 150 781
Parts émises contre espèces	6 825 131	6 472 230
Parts émises au réinvestissement des distributions	4 550 199	4 421 823
	42 068 853	35 044 834
Parts rachetées	(13 216 716)	(4 351 311)
Solde à la fin de la période	28 852 137	30 693 523

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds, calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de distribution et de consultation liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services.

En plus d'être responsables des frais de gestion, les Fonds doivent acquitter toutes les charges liées à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, ce qui peut comprendre les intérêts, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent au gestionnaire), les frais de courtage, les commissions, les différentiels, les frais de réglementation, une partie des honoraires versés aux membres du comité de révision indépendant, les impôts, les honoraires de vérification et les frais juridiques de même que les charges, les frais de garde, les coûts de services aux investisseurs et les coûts liés à la présentation de rapports aux porteurs de parts, de prospectus et d'autres rapports. Le gestionnaire paie toutes ces charges d'exploitation et les recouvre auprès des Fonds. Les Fonds ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut recouvrer d'un Fonds un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles qu'il paie, et ainsi absorber des charges. Le gestionnaire peut également imputer un montant inférieur au montant maximal des frais de gestion inscrits dans le tableau qui suit, et ainsi renoncer à des frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion ou cesser d'acquitter les charges. Les charges d'exploitation acquittées par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés à l'état des résultats.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieures aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart entre le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (*distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et

dépendent principalement de la taille du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs qualifiés n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions à certains investisseurs de temps à autre.

Le maximum des frais de gestion exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pouvant être imputée par un Fonds est comme suit :

Nom du Fonds	Montant maximal des frais de gestion
Fonds commun marché monétaire Impérial	0,25 %
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	0,25 %
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	0,25 %
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	0,25 %
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	0,25 %
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	0,25 %
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	0,25 %
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	0,25 %
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	0,25 %
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	0,25 %
Fonds commun d'actions US Impérial	0,25 %
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	0,25 %
Fonds commun d'actions internationales Impérial	0,25 %
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	0,25 %
Fonds commun économies émergentes Impérial	0,25 %

6. Impôts sur les bénéficiaires

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéficiaires. De plus, l'impôt sur les bénéficiaires payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués peut être recouvré par les Fonds suivant une formule établie selon les rachats. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur les bénéficiaires n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui excèdent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et est non imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital découlant des années d'imposition avant 2004 peuvent être reportées en avant pendant sept ans et déduites du bénéfice imposable futur. Les pertes autres qu'en capital survenues en 2004 et 2005 peuvent être reportées en avant pendant dix ans. Les pertes autres qu'en capital survenues en 2006 et par la suite peuvent être reportées en avant pendant vingt ans.

Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre (sauf pour le Fonds commun marché monétaire Impérial dont l'année d'imposition se termine le 31 décembre). En décembre 2008, aux fins de l'impôt, les Fonds suivants disposaient de pertes en capital et de pertes autres qu'en capital ci-après afin de les reporter en avant :

Nom du Fonds	Total		Pertes autres qu'en capital		Pertes autres qu'en capital expirant en :			
	des pertes en capital	perdes autres qu'en capital	2010 à 2009	2013 à 2012	2017	2018 à 2017	2028	
Fonds commun marché monétaire Impérial	195 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	30 834 814	—	—	—	—	—	—	
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	22 720 085	—	—	—	—	—	—	
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	73 563 277	—	—	—	—	—	—	
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	42 055 940	—	—	—	—	—	—	
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	472 290	—	—	—	—	—	—	
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	157 041 353	95 368 277	—	—	—	95 368 277	—	
Fonds commun d'actions US Impérial	309 970 237	8 881 770	—	—	—	8 881 770	—	
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	4 477 306	51 800 249	15 524 173	—	—	36 276 076	—	
Fonds commun d'actions internationales Impérial	127 552 943	—	—	—	—	—	—	
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	472 110 339	—	—	—	—	—	—	

7. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations de portefeuille pour les périodes terminées les 31 décembre 2008 et 2007 est présenté à l'état des résultats de chaque Fonds. Lors de l'attribution des activités de courtage, les sous-conseillers des Fonds peuvent envisager d'engager des coûts de transaction pour les courtiers qui leur fournissent des services de recherche, de statistique et d'autres services lors des opérations de courtage (dans l'industrie, ce type d'entente est appelé un rabais de courtage sur titres gérés). Ces services sont payés avec une tranche des commissions de courtage et aident les sous-conseillers pour la prise de décision en matière de placement pour le Fonds. Ils sont

Notes afférentes aux états financiers

fournis par le courtier qui fait la négociation ou par un tiers et payés par le courtier. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de recouvrement de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission recouvrée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché hors Bourse, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, un « différentiel » (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les différentiels associés à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas inclus dans les montants ci-dessous. En outre, les rabais de courtage ci-dessous ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers aux sous-conseillers, la valeur des services fournis aux sous-conseillers par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par les sous-conseillers.

La valeur de toutes les commissions et des autres frais en plus des rabais de courtage pour les périodes terminées les 31 décembre 2008 et 2007 est présentée ci-dessous :

Nom du Fonds	Commissions de courtage et honoraires		Rabais de courtage	
	2008	2007	2008	2007
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	533 704 \$	120 753 \$	35 287 \$	972 \$
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	—	1 110	—	—
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	596 909	1 249 920	24 176	215 161
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	1 765 944	680 378	240 152	153 881
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	10 744	—	—	—
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	1 454 479	1 286 935	146 241	140 716
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	—	—	—	—
Fonds commun d'actions US Impérial	4 089 286	887 389	21 335	100 757
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	—	1	—	—
Fonds commun d'actions internationales Impérial	1 878 629	1 657 447	66 597	50 155
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	563 951	454 348	29 019	18 687
Fonds commun économies émergentes Impérial	1 123 955	1 303 558	36 501	1 482

8. Opérations entre apparentés

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et de ses sociétés affiliées, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des honoraires suivants. Les Fonds peuvent également détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et ses sociétés affiliées peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs qui figurent dans le portefeuille des Fonds et peuvent aussi agir à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs des fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, la Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et Gestion d'actifs CIBC inc., le conseiller en valeurs de chacun des Fonds. En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou en assure la prestation. La valeur (incluant la TPS) de toutes ces charges (déduction faite des frais pris en charge) que les Fonds versent au gestionnaire pour les périodes terminées les 31 décembre 2008 et 2007, est comme suit :

Nom du Fonds	Frais d'administration et autres charges d'exploitation des Fonds	
	2008	2007
Fonds commun marché monétaire Impérial	709 481 \$	291 840 \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	1 789 136	1 271 968
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	2 225 987	2 131 990
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	163 738	171 900
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	143 147	87 216
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	587 375	550 767
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	1 318 897	1 265 597
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	137	s.o.
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	828 965	816 072
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	212 389	186 117
Fonds commun d'actions US Impérial	1 324 061	1 027 687
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	98 155	107 234
Fonds commun d'actions internationales Impérial	922 176	799 691
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	93 533	85 984
Fonds commun économies émergentes Impérial	153 679	102 503

Ententes et rabais de courtage

Les sous-conseillers prennent des décisions, y compris sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers, y compris Gestion globale CIBC inc. (Gestion CIBC) à Marchés mondiaux CIBC inc. (MM CIBC) et à CIBC World Markets Corp., chacune étant une filiale de la Banque CIBC.

MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi gagner des différentiels à la vente de titres à revenu fixe et d'autres titres aux Fonds. Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des services de recherche, de statistique et d'autres services aux sous-conseillers, y compris Gestion CIBC, qui traitent les opérations de courtage (appelées, dans l'industrie, rabais de courtage sur titres gérés). Ces services sont payés avec une tranche des commissions de courtage et aident les sous-conseillers pour la prise de décision en matière de placement pour les Fonds. Ils sont fournis par le courtier qui fait la négociation ou par un tiers et payés par le courtier. Comme le prévoient les conventions des sous-conseillers, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de recouvrement de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission recouvrée est versée au Fonds concerné.

Les différentiels associés à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas inclus dans les montants ci-dessous. En outre, les rabais de courtage ci-dessous ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers aux sous-conseillers, la valeur des services fournis aux sous-conseillers par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par les sous-conseillers. La valeur de toutes les commissions et des autres frais en plus des rabais de courtage pour les périodes terminées les 31 décembre 2008 et 2007 est présentée ci-dessous :

Nom du Fonds	Commissions et autres honoraires payés à :				Rabais de courtage payés à :	
	Marchés mondiaux CIBC inc.		CIBC World Markets Corp.		Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp.	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	25 452 \$	12 956 \$	— \$	— \$	985 \$	600 \$
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	69 606	93 505	—	—	1 264	10 638
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	152 972	47 187	—	—	32 013	8 452
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	171 898	104 149	—	—	15 254	18 154
Fonds commun d'actions US Impérial	2 549	—	575	538	—	—
Fonds commun d'actions internationales Impérial	40 070	21 265	251	55	16 314	2 353
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	40 992	5 628	49	16	10 908	1 132
Fonds commun économies émergentes Impérial	—	—	—	460	—	—

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres des Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir (dépositaire). Le dépositaire peut désigner des sous-dépositaires pour les Fonds. Les honoraires pour les services rendus par le dépositaire sont pris en charge par les Fonds à titre de frais d'exploitation. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (STM CIBC) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité et d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC est le propriétaire indirect d'une participation de 50 % dans STM CIBC.

Les montants versés par les Fonds (incluant la TPS) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde (déduction faite des frais pris en charge), et à STM CIBC au titre des services de prêt de titres, de comptabilité et d'information financière sur le Fonds et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des frais pris en charge) pour les périodes terminées les 31 décembre 2008 et 2007 sont les suivants :

Nom du Fonds	Frais de garde, de comptabilité, d'information financière, de prêt de titres et d'évaluation de portefeuille	
	2008	2007
Fonds commun marché monétaire Impérial	36 637 \$	29 259 \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	314 981	152 775
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	460 896	324 412
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	174 488	115 438
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	21 064	27 287
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	248 336	399 115
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	482 587	446 900
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	5 561	s.o.
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	227 560	318 254
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	31 673	40 510
Fonds commun d'actions US Impérial	320 133	229 101
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	25 124	44 166
Fonds commun d'actions internationales Impérial	1 031 742	1 429 863
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	405 359	586 769
Fonds commun économies émergentes Impérial	237 678	270 139

Notes afférentes aux états financiers

Les charges à payer au gestionnaire aux 31 décembre 2008 et 2007 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom du Fonds	Charges à payer à la Banque CIBC	
	2008	2007
Fonds commun marché monétaire Impérial	77 255 \$	29 098 \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	176 083	147 307
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	169 743	226 403
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	12 583	17 867
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	17 041	9 856
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	36 881	55 502
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	78 865	138 633
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	1 034	s.o.
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	53 384	93 749
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	20 319	19 419
Fonds commun d'actions US Impérial	121 701	105 240
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	6 439	13 366
Fonds commun d'actions internationales Impérial	79 833	132 753
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	19 273	45 356
Fonds commun économies émergentes Impérial	21 327	34 546

9. Prêt de titres

Les Fonds suivants ont des actifs qui font l'objet d'opérations de prêt de titres en cours au 30 décembre 2008 :

Nom du Fonds	Valeur globale des titres prêtés	Valeur globale de la garantie donnée
Fonds commun marché monétaire Impérial	70 877 918 \$	76 137 059 \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	321 825 889	332 235 063
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	353 319 347	374 078 318
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	154 451 847	159 826 545
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	94 580 011	100 106 733
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	282 022 191	302 948 238
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	57 981 109	62 283 307
Fonds commun d'actions US Impérial	135 190 199	145 221 311
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	2 972 387	3 192 939
Fonds commun d'actions internationales Impérial	50 993 516	54 777 234
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	7 837 502	8 419 045
Fonds commun économies émergentes Impérial	11 427 543	12 275 467

Type de garantie*	i	ii	iii	iv	v
Fonds commun marché monétaire Impérial	— \$	74 900 035 \$	238 212 \$	513 120 \$	485 692 \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	258 138 247	72 892 940	231 829	499 370	472 677
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	109 762 286	260 021 601	826 973	1 781 339	1 686 119
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	114 715 370	44 378 238	141 141	304 024	287 772
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	28 586 000	70 358 712	223 769	482 009	456 243
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	—	298 026 137	947 843	2 041 698	1 932 560
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	—	61 271 369	194 868	419 754	397 316
Fonds commun d'actions US Impérial	—	142 861 852	454 358	978 709	926 392
Fonds commun d'actions internationales Impérial	—	57 028 311	181 373	390 686	369 802
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	—	8 282 257	26 341	56 740	53 707
Fonds commun économies émergentes Impérial	—	12 076 023	38 407	82 730	78 307

*Les définitions se trouvent à la note 2h.

10. Couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans les états du portefeuille de placements et un numéro de référence correspondant dans le tableau des contrats de change à terme pour les Fonds.

11. Garantie sur certains instruments dérivés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

12. Rapprochement de l'actif net et de la valeur liquidative

L'adoption du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers — comptabilisation et évaluation pourrait entraîner des différences dans la valeur des titres détenus par un Fonds à des fins de présentation de l'information financière (valeur définie comme l'actif net si elle renvoie à un Fonds ou comme l'actif net par part lorsqu'elle est présentée par part) plutôt que de la valeur utilisée dans l'établissement du prix des opérations pour les porteurs de parts (définie comme la valeur liquidative si elle renvoie à un Fonds ou comme la valeur liquidative par part lorsqu'elle est présentée par part). Le tableau suivant présente un rapprochement de l'actif net par part et de la valeur liquidative par part, pour l'ensemble des Fonds et des catégories, le cas échéant, au 31 décembre 2008.

Nom du Fonds	Actif net par part	Ajustement entre le dernier cours négocié et le cours acheteur par part		Valeur liquidative par part
Fonds commun marché monétaire Impérial	10,00 \$	— \$		10,00 \$
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	10,46	0,01		10,47
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	10,40	0,02		10,42
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	16,20	0,05		16,25
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	9,05	0,02		9,07
Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	10,48	0,04		10,52
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	9,63	0,03		9,66
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	7,79	0,01		7,80
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	15,64	0,07		15,71
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	4,31	—		4,31
Fonds commun d'actions US Impérial	11,07	0,01		11,08
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial	9,43	—		9,43
Fonds commun d'actions internationales Impérial	11,70	—		11,70
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial	10,39	—		10,39
Fonds commun économies émergentes Impérial	7,59	0,06		7,65

Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts du

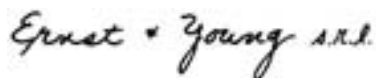
Fonds commun marché monétaire Impérial	Fonds commun de fiducies de revenu canadiennes Impérial	Fonds commun d'actions US Impérial
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial	Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial	Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial
Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial	Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial	Fonds commun d'actions internationales Impérial
Fonds commun de dividendes canadien Impérial	Fonds commun d'actions canadiennes Impérial	Fonds commun d'actions outre-mer Impérial
Fonds commun d'obligations internationales Impérial	Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial	Fonds commun économies émergentes Impérial

(collectivement les « Fonds »)

Nous avons vérifié les états de l'actif net des Fonds aux 31 décembre 2008 et 2007, l'état du portefeuille de placements au 31 décembre 2008 ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les périodes terminées à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction des Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour les périodes terminées à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
20 février 2009



Pour ce qui compte
dans votre vie

Fonds communs Impérial

Banque CIBC

5650 Yonge Street, 19th Floor
Toronto (Ontario)
M2M 4G3
1-888-357-8777

Site Web

www.cibc.com/fondsmutuels

« S&P^{MD} » est une marque de commerce de Standard & Poor's, une division de The McGraw-Hill Companies, Inc. La Banque CIBC est un usager licencié de cette marque. Le Fonds n'est ni commandité, ni cautionné, ni vendu par Standard & Poor's qui n'en fait pas non plus la promotion. Standard & Poor's ne fait pas de déclaration, ne donne pas de garantie, ni ne pose de conditions quant à la pertinence d'investir dans ce Fonds.

Le logo CIBC et « CIBC Pour ce qui compte dans votre vie » sont des marques déposées de la Banque CIBC.